

Crise d'Oka : un mémoire de 400 pages déposé devant la commission Poitras

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Jean Jolicoeur ramène la crise amérindienne d'Oka dans l'actualité. Dans un mémoire de 400 pages présenté à la commission Poitras, il écrit que pendant plus de cinq années, les gouvernements ont violé les droits fondamentaux de la population de Kanesatake.

« Une personne violée de ses droits fondamentaux se souvient de son viol toute sa vie, écrit-il dans la conclusion de son ouvrage dont *La Presse* a obtenu copie. Tout comme les enfants de Duplessis, dont certains faits remontent à plus de 60 ans ou les victimes de la crise d'octobre de 70, il y a 28 ans, les victimes sinistrées de la crise d'Oka ont le droit de savoir la vérité. Pourquoi ont-elles été prises en otages, qui muselait la Sûreté du Québec, pourquoi la SQ n'a jamais donné suite, ni fait aucun suivi sur les innombrables incidents et plaintes qui lui ont été rapportées à Kanesatake ? »

M. Jolicoeur, un intervenant de première ligne avant, pendant et après la crise amérindienne, déposera son mémoire aujourd'hui. Dans le mandat de cette commission chargée de faire enquête sur les méthodes d'intervention de la SQ, on retrouve une phase pour la présentation de mémoires de citoyens qui ont été acceptés préalablement. « On a pris, écrit-il, tout le temps requis pour faire la lumière sur le dossier Matticks ; il est d'autant plus normal et équitable que les honnêtes citoyens de Kanesatake, qui se sont sacrifiés pour que

tous les Québécois puissent vivre en paix et que leur pays ne soit pas une terre de violence et de terrorisme, puissent eux aussi connaître cette justice qui leur fut refusée. »

M. Jolicoeur, qui est en outre président du Mouvement d'aide aux victimes de la crise d'Oka (MAVCO), a gardé en filière depuis 1990 tout ce qui a été écrit par divers organismes et dans les médias sur ce conflit qui a fait parler à travers le monde. Durant la crise, il habitait sur la route 344, derrière les barricades en plein coeur de Kanesatake.

Dans l'introduction de son ouvrage, M. Jolicoeur rappelle que plusieurs organismes ont reconnu le non-respect des droits fondamentaux envers les citoyens de Kanesatake durant la période des barricades du 11 juillet au 26 septembre 1990. « Malheureusement, soutient-il, tous ces organismes (comprenant la Commission des droits de la personne du Québec) sont demeurés silencieux sur les incidents pendant les cinq années qui ont suivi l'été 1990. »

Il affirme avoir vu des agents provinciaux saisir des vivres aux civils qui traversaient les barricades, alors que ces citoyens devaient protéger eux-mêmes leurs biens et leurs propriétés dans un environnement considéré dangereux et à haut risque par les gouvernements et la SQ.

Plus loin, M. Jolicoeur écrit : « Faut-il rappeler que ce n'est que 29 jours après la mise en place des barricades qui resteront érigées 78

jours que la Direction générale de la sécurité civile est intervenue pour donner gîte et nourriture à une population en otage. Aujourd'hui après la crise du verglas, il y a peut être 3,5 millions de personnes qui peuvent comprendre ce qu'ont vécu les citoyens de Kanesatake ; et pourtant ces 78 jours n'étaient que le prélude des cinq années d'enfer que les attendaient. »

Pour lui, la crise amérindienne n'a pas débuté le 11 juillet, mais plusieurs mois auparavant. « En mars 1990, précise M. Jolicoeur, des gens masqués et armés étaient en poste à l'intersection du chemin du Milieu. Ils arrêtaient les véhicules, interrogeaient conducteurs et passagers au vu et au su des patrouilles de la SQ sans que les policiers interviennent d'aucune façon, brimant ainsi les citoyens de leurs droits les plus fondamentaux. »

M. Jolicoeur a été nommé au comité des mesures d'urgence. « Le 2 août, se souvient-il, j'ai informé l'officier Gislain Thorn, de la SQ, de l'escalade de violence et de la dégradation à l'intérieur du territoire. L'officier Thorn me recommande de faire évacuer la population. À partir de son téléphone à l'intérieur de l'auto de police, j'informe le coordonnateur des mesures d'urgence, Gilbert Proulx, de la gravité de la situation et je recommande l'évacuation. Après une heure d'attente dans l'auto, le coordonnateur des mesures d'urgence m'informe de la décision : le gouvernement provincial refuse de procéder à l'évacuation afin d'aider à la gestion de la crise. »